

La Cour de justice de l'Union européenne limite le traitement des données personnelles à des fins de publicité ciblée

Pris en sa formation particulièrement solennelle de grande chambre, un Arrêt de la CJUE du 4 juillet dernier risque de bouleverser les règles des réseaux sociaux, dans le cas d'espèce META, pour l'utilisation des données personnelles utilisées par les RS à des fins de publicité privée. Selon la Cour, la personnalisation de la publicité ne saurait justifier, en tant qu'intérêt légitime, le traitement de données en cause, en l'absence du consentement de la personne concernée. Cet arrêt devrait modifier profondément les règles de recueil obligatoire du consentement afin de permettre un traitement des données fondamentales pour la publicité ciblée.

[Veuillez utiliser le formulaire pour vous connecter](#)

[Vous souhaitez être abonné ? envoyez nous un email](#)

[Vous avez oublié votre mot de passe ?](#)

Se connecter